

La CAQ suspend le Programme d'adaptation de domicile en plein mois de prévention des chutes : une insulte envers les personnes âgées ou en situation de handicap

03 décembre 2024 - Novembre est le mois de prévention des chutes. Pourtant, le gouvernement du Québec a annoncé la [suspension temporaire](#) du Programme d'adaptation de domicile (PAD). C'est à l'aide de cette subvention que les personnes peuvent obtenir des adaptations de leur domicile pour qu'il demeure sécuritaire. Ce recul survient d'ailleurs alors que les organismes de défense des droits des personnes âgées ou en situation de handicap attendent toujours le projet de bonification du Code de construction du Québec promis par le ministre du Travail, Jean Boulet, dans l'article [suivant](#).

Les chutes constituent un problème de santé important pour les personnes âgées, car elles ont augmenté de 47 % entre 2009 et 2020. Elles peuvent entraîner des blessures, une perte d'autonomie et une baisse de la qualité de vie globale. Elles sont également la principale cause d'hospitalisations liées à des blessures chez les personnes âgées au Canada. Pas moins de 69 % des chutes ayant entraîné une hospitalisation se sont produites à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel. De plus, en 2019, les chutes ont représenté 61 % des décès par blessure, en moyenne 15 décès par jour au Canada. En 2019, le coût direct annuel des chutes a été estimé à 5,6 milliards au Canada. Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux évaluait à 300 000 par année le nombre de chutes chez les âgées.

Au-delà des stratégies proactives individuelles, décrites dans le [Portail sur le vieillissement optimal de l'Université McMaster](#), **il y a des mesures pour protéger des chutes qui relèvent de la responsabilité du gouvernement provincial. Subventionner les adaptations de domicile dans des délais raisonnables en est une, tout comme l'adoption de normes de construction plus inclusives et plus rigoureuses en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des logements.** Il serait possible, par règlement, d'appliquer des exigences sans obstacle pour *tous* les nouveaux immeubles à logements.

L'organisme de défense des droits Ex aequo et le regroupement des organismes pour âgé.es du sud-ouest de Montréal (ROPASOM) collaborent pour promouvoir la conception universelle et l'habitation universellement accessible. Ils dénoncent le fait que la norme du logement minimalement accessible est insuffisante pour loger les personnes en situation de handicap ainsi qu'une population vieillissante à mobilité réduite. Il faut adopter des normes supérieures à celles prévues actuellement au Code de construction du Québec, par exemple en adoptant la norme CSA B 652 : 23 - logement accessible.

Andrés Fontecilla, **député provincial de la circonscription de Laurier-Dorion** et porte-parole en matière d'habitation de Québec solidaire, affirme que le gouvernement du Québec devrait rendre obligatoire l'application de normes plus rigoureuses et inclusives en matière d'accessibilité et d'adaptabilité pour tous les nouveaux logements construits.

L'accessibilité universelle est fondamentale pour permettre aux gens en perte de mobilité de demeurer dans leur logement et dans leur quartier de façon sécuritaire et autonome. Ces

logements universellement accessibles s'adaptent aux besoins évolutifs des personnes qui l'habitent et diminuent les coûts que peuvent nécessiter des adaptations ultérieures. Il est donc beaucoup plus rentable et durable sur le plan économique, écologique et social que toute construction neuve soit conçue sans obstacle, afin que l'on puisse y vivre toute sa vie.

Si les stratégies individuelles peuvent aider à réduire le risque de chutes, il s'agit de la responsabilité du gouvernement du Québec d'agir pour que le cadre bâti devienne sans obstacle et plus sécuritaire pour toutes et tous.

Nos revendications :

Que le Programme d'adaptation de domicile soit suffisamment financé pour répondre aux besoins de la population dans des délais raisonnables et que la suspension du programme soit immédiatement levée.

L'adoption de normes plus rigoureuses et inclusives en matière d'accessibilité et d'adaptabilité pour tous les nouveaux logements construits.

Que les normes d'accessibilité et d'adaptabilité qui existaient dans le programme Accès Logis s'appliquent à tout projet d'habitation financé par des fonds publics.

Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il promeut l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale.

Pour plus d'informations contacter :

Martin Lalonde - Agent de défense collective des droits, Ex aequo
mlalonde@exaequo.net (514) 288-3852 poste 13